CORRIGÉ NON OFFICIEL

CAP (Agent vérificateur d'appareils extincteurs)

Communication technique et professionnelle

Édition 2026

Proposition de corrigé du sujet blanc FormaV, rédigée pour s'entraîner. Ce n'est pas un document officiel de l'examen.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP AVAE, veuillez visiter :
capavae.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP AVAE

CAP Agent vérificateur d'appareils extincteurs - Épreuve EP1

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-AVAE-EP1 • Durée : **3 heures** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse de l'installation et des critères de vérification** (3 questions) — **Page 3**
2. **Étude technologique et calculs professionnels** (4 questions) — **Page 5**
3. **Préparation de l'intervention et compte rendu** (3 questions) — **Page 7**
4. **Prévention et sécurité de l'intervention** (4 questions) — **Page 9**
5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 11**

Sujet associé **(PDF) :** https://capavae.fr/assets/annales/cap-avae/Communication technique et professionnelle/2026/CAP (Agent vérificateur d'appareils extincteurs) - Communication technique et professionnelle - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Analyse de l'installation et des critères de vérification

L'intervention porte sur les extincteurs des Archives municipales de Bellevue, répartis entre appareils à eau avec additif et appareils au dioxyde de carbone. Les relevés et seuils du dossier technique servent à dresser un premier diagnostic et à distinguer les indicateurs de contrôle adaptés à chaque famille.

Partie 1

Question 1.1. À partir des documents DT 1 et DT 2, indiquez le nombre total d'appareils concernés, répartissez-les par agent extincteur et précisez la capacité nominale de chaque famille.

Les repères P désignent les extincteurs à eau avec additif : P01 à P08, soit 8 appareils de 6 L chacun. Les repères C désignent les extincteurs au dioxyde de carbone : C01 à C04, soit 4 appareils de 5 kg chacun. Au total, l'installation concernée compte 8 + 4 appareils. Les capacités nominales restent exprimées dans les unités indiquées pour chaque famille : litres pour l'eau avec additif et kilogrammes pour le CO_2.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> 12 appareils : 8 extincteurs à eau avec additif de 6 L et 4 extincteurs au CO_2 de 5 kg.

Question 1.2. Pour chacun des appareils P03, P06, C02 et C04 recensés dans le DT 2, indiquez si le critère de masse ou de pression fourni est respecté. Justifiez chaque décision par la valeur relevée et le seuil applicable, puis complétez le document réponse DR 1.

Pour les appareils P, la masse totale doit être au moins de 9,30 kg et la pression comprise entre 10 et 16 bar inclus. Pour les appareils C, on compare la masse mesurée à la référence de 12,40 kg : la perte maximale admise est de 0,15 kg.

Repère	Valeur de contrôle	Seuil applicable	Critère respecté	Décision
P03	9,18 kg ; 12 bar	≥ 9,30 kg ; 10 à 16 bar	Masse : non ; pression : oui	Retirer du service
P06	8,94 kg ; 11 bar	≥ 9,30 kg ; 10 à 16 bar	Masse : non ; pression : oui	Retirer du service
C02	12,31 kg ; perte de 0,09 kg	Référence 12,40 kg ; perte ≤ 0,15 kg	Oui	Conforme
C04	12,22 kg ; perte de 0,18 kg	Référence 12,40 kg ; perte ≤ 0,15 kg	Non	Retirer du service

P03 et P06 sont non conformes malgré une pression correcte, car leur masse est sous le minimum. C02 respecte le seuil de perte ; C04 le dépasse. Les appareils non conformes doivent être identifiés, retirés du service et signalés au responsable.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DR 1 complété : diagnostic des appareils

Repère	Valeur de contrôle retenue	Seuil applicable	Critère respecté : oui ou non	Décision ou action
P03	9,18 kg 12 bar	≥ 9,30 kg 10-16 bar	masse: non pression: oui	Retirer
P06	8,94 kg 11 bar	≥ 9,30 kg 10-16 bar	masse: non pression: oui	Retirer
C02	12,31 kg perte 0,09 kg	réf. 12,40 kg max 0,15 kg	Oui	Conforme
C04	12,22 kg perte 0,18 kg	réf. 12,40 kg max 0,15 kg	Non	Retirer

✓ RÉPONSE À RETENIR

P03, P06 et C04 : retirer du service et signaler. C02 : conforme. P03 et P06 ont une pression correcte, mais une masse insuffisante.

Question 1.3. Expliquez pourquoi les extincteurs à eau avec additif et ceux au dioxyde de carbone ne se vérifient pas à partir d'un même indicateur de pression. Citez, pour chaque famille, l'indicateur de contrôle pertinent parmi les données du dossier.

Les deux familles ne se contrôlent pas avec le même indicateur, car le dossier ne prescrit pas de manomètre pour les extincteurs au CO_2. Pour les extincteurs à eau avec additif, le manomètre permet de vérifier la pression, qui doit être de 10 à 16 bar inclus ; la masse totale doit aussi atteindre au moins 9,30 kg. Pour les appareils au CO_2, le contrôle pertinent est la masse totale : elle est comparée à la référence de 12,40 kg afin de vérifier que la perte ne dépasse pas 0,15 kg.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Eau avec additif : contrôler la pression au manomètre et la masse totale. CO_2 : contrôler la masse totale et sa perte par rapport à 12,40 kg.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Étude technologique et calculs professionnels

Les calculs s'appuient sur les capacités des extincteurs, les relevés de masse et les seuils de conformité fournis dans les dossiers techniques. Il faut établir les écarts et les besoins de remplacement, puis chiffrer le coût des appareils concernés à partir du prix unitaire indiqué.

Partie 2

Question 2.1. À partir de la capacité nominale et du nombre d'appareils, calculez en litres le volume nominal total d'agent extincteur contenu dans les extincteurs à eau avec additif.

Les extincteurs à eau avec additif sont au nombre de 8 et leur capacité nominale est de 6 L chacun. Le volume nominal total se calcule en multipliant le nombre d'appareils par la capacité d'un appareil : $8 \times 6 = 48$ L. Ce résultat concerne uniquement les extincteurs à eau, et non les appareils au dioxyde de carbone.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Volume nominal total des extincteurs à eau : 48 L.

Question 2.2. Pour l'extincteur P06, calculez l'écart entre la masse relevée et la masse minimale admissible. Déterminez la quantité minimale à ajouter pour atteindre le seuil, concluez en respectant la consigne de décision du DT 1 et complétez le document réponse DR 1.

Contrôle P06	Calcul ou seuil	Conclusion
Masse mesurée : 8,94 kg	9,30 - 8,94 = 0,36 kg	Masse insuffisante
Pression mesurée : 11 bar	Plage admise : 10 à 16 bar	Pression conforme

Il faut au minimum ajouter 0,36 kg pour atteindre le seuil de masse de 9,30 kg. Toutefois, le critère de masse fourni n'est pas respecté lors du contrôle. Selon le DT 1, P06 doit donc être identifié, retiré du service et signalé au responsable, sans être remis en place comme appareil disponible.

DR 1 complété : diagnostic de P06

Repère	Valeur de contrôle retenue	Seuil applicable	Critère respecté : oui ou non	Décision ou action
P03	.....	.....	.....	.....
P06	..... 8,94 kg	..... ≥ 9,30 kg	..... Non	..... Retirer / signaler
C02	.....	.....	.....	.....
C04	.....	.....	.....	.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

P06 : écart de masse de 0,36 kg ; retirer du service, identifier et signaler.

Question 2.3. Pour l'extincteur C04, calculez la perte de masse par rapport à sa masse de référence. Comparez cette perte au seuil maximal admissible du DT 1, concluez sur son statut et complétez le document réponse DR 1.

La perte de masse se calcule par différence entre la masse de référence et la masse mesurée : $12,40 - 12,22 = 0,18$ kg. Le seuil maximal admissible est de 0,15 kg inclus. La perte le dépasse donc de 0,03 kg : le critère n'est pas respecté. D'après le DT 1, C04 doit être identifié, retiré du service et signalé au responsable, sans être remis en place comme appareil disponible.

DR 1 complété : diagnostic de C04

Repère	Valeur de contrôle retenue	Seuil applicable	Critère respecté : oui ou non	Décision ou action
P03	.....	.....	.....	.....
P06	.....	.....	.....	.....
C02	.....	.....	.....	.....
C04	..... Perte : 0,18 kg	..... ≤ 0,15 kg	..... Non	..... Retirer / signaler

✓ RÉPONSE À RETENIR

C04 : perte de 0,18 kg, supérieure au seuil de 0,15 kg ; retirer du service, identifier et signaler.

Question 2.4. Calculez le coût hors taxes des deux extincteurs à eau de remplacement nécessaires si les deux appareils concernés par une masse insuffisante sont remplacés. Utilisez le prix unitaire indiqué dans le DT 3, présentez le calcul et donnez le montant total.

Le DT 3 prévoit le remplacement de deux extincteurs à eau de capacité 6 L, P03 et P06. Le prix unitaire est de 46,80 € HT. Le coût total s'obtient en multipliant le prix unitaire par le nombre de remplacements : $2 \times 46,80 = 93,60$ € HT. Aucun coût de main-d'œuvre ni de transport n'est à ajouter.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Coût des deux extincteurs de remplacement : 93,60 € HT.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Préparation de l'intervention et compte rendu

L'agent doit planifier la vérification des douze appareils en tenant compte des durées unitaires et du temps de préparation et de déplacement. Il doit aussi organiser les étapes de l'intervention et transmettre au responsable du site des constats clairs sur les appareils non conformes.

Partie 3

Question 3.1. Calculez la durée totale de vérification des huit extincteurs à eau et des quatre extincteurs au dioxyde de carbone, puis la durée totale de l'intervention en ajoutant le temps de préparation et de déplacement sur site. Donnez les résultats en minutes et en heures-minutes.

Les huit extincteurs à eau demandent **8 × 8 = 64 min** et les quatre extincteurs au dioxyde de carbone **4 × 10 = 40 min**. Les vérifications représentent donc **104 min**. On ajoute ensuite les **26 min** prévus pour la préparation et les déplacements sur site : l'intervention complète dure **130 min**, soit **2 h 10 min**. Les durées des deux familles sont comptabilisées séparément avant l'ajout de ce temps commun.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vérifications : 104 min. Intervention complète : 130 min, soit 2 h 10 min.

Question 3.2. Complétez le document réponse DR 2 en indiquant, dans un ordre logique, les principales étapes de préparation et de réalisation de l'intervention. Faites apparaître la sécurisation de la zone, la vérification, le traitement des appareils non conformes et la transmission du compte rendu.

Compléter le DR 2 dans cet ordre chronologique :

1. Préparer l'intervention : vérifier l'ordre de travail, les règles d'accès, le matériel et les équipements de protection.
2. Sécuriser les locaux à l'arrivée, en appliquant les consignes du site et en gardant les circulations libres.
3. Vérifier les appareils selon leur type, sans les actionner dans les locaux.
4. Identifier et retirer du service tout appareil non conforme, puis avertir le responsable. Prévoir le remplacement de P03 et P06.
5. Transmettre le compte rendu au responsable, avec les constats et les actions à prévoir.

DR 2 complété : étapes de l'intervention

Ordre	Étape de travail	Information ou précaution à transmettre
1	Préparer l'intervention	Vérifier accès, ordre de travail, matériel et EPI.
2	Sécuriser les locaux	Appliquer les consignes et garder les circulations libres.
3	Vérifier les appareils	Contrôler selon le type, sans actionner les extincteurs.
4	Traiter les non-conformes	Identifier, retirer, signaler ; remplacer P03 et P06.
5	Transmettre le compte rendu	Communiquer les constats et actions au responsable.

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Ordre DR 2 : préparer, sécuriser, vérifier, retirer et signaler les appareils non conformes, puis transmettre le compte rendu.

Question 3.3. Rédigez une observation professionnelle courte destinée au responsable du site au sujet des appareils P03 et P06. Distinguez les deux constats et indiquez l'action à prévoir conformément aux consignes du DT 1.

P03 : masse mesurée de 9,18 kg, soit 0,12 kg sous le minimum de 9,30 kg ; sa pression de 12 bar est dans la plage verte. **P06** : masse de 8,94 kg, soit 0,36 kg sous le minimum ; sa pression de 11 bar est également dans la plage verte. La masse insuffisante rend les deux appareils non conformes. Les identifier, les retirer du service, prévenir le responsable et prévoir leur remplacement.

✓ RÉPONSE À RETENIR

P03 : déficit de 0,12 kg. P06 : déficit de 0,36 kg. Retirer et signaler les deux appareils, puis prévoir leur remplacement.

4. Prévention et sécurité de l'intervention

La vérification et la manutention des extincteurs se déroulent dans un établissement recevant du public et exigent une prévention adaptée. Les consignes de l'entreprise précisent les équipements de protection, les mesures à prendre en cas de défaut et les précautions de transport et d'arrimage.

Partie 4

Question 4.1. Identifiez trois risques possibles pendant cette intervention et associez à chacun une mesure de prévention adaptée. Présentez votre réponse sous la forme risque / mesure de prévention.

Les risques à anticiper et les mesures adaptées sont :

- **Chute ou heurt dans les circulations :** prendre connaissance des règles d'accès du site et maintenir les passages libres.
- **Blessure ou chute d'un appareil pendant la manutention :** porter les équipements prévus, utiliser un chariot adapté pour les déplacements groupés et ne pas soulever seul une charge à risque.
- **Exposition à une fuite ou à un défaut dangereux :** interrompre la manipulation, éloigner les personnes si nécessaire et prévenir le responsable compétent.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Maintenir les circulations libres, sécuriser la manutention et interrompre toute manipulation en cas de fuite ou de défaut dangereux.

Question 4.2. Indiquez les équipements de protection individuelle à utiliser pour une vérification visuelle et une manutention courante des appareils. Justifiez le choix de deux équipements au regard des risques identifiés.

Porter les **chaussures de sécurité** et les **gants de manutention** prévus par l'entreprise. Les chaussures protègent les pieds en cas de chute ou de heurt avec un extincteur. Les gants protègent les mains lors de la prise en main et du déplacement, notamment contre les pincements ou les éraflures. Ces EPI ne remplacent pas les bonnes pratiques : manipuler les appareils conformément aux consignes, éviter les chocs et utiliser un chariot adapté pour un déplacement groupé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> EPI : chaussures de sécurité et gants de manutention.

Question 4.3. Un extincteur présente un défaut imposant son retrait du service. Décrivez les mesures immédiates à prendre pour éviter qu'il soit utilisé et pour informer le responsable du site.

1. Identifier immédiatement l'extincteur défectueux et le retirer du service.
2. Le maintenir clairement identifié et à l'écart des appareils disponibles, sans le remettre en place comme appareil utilisable.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Informer sans délai le responsable du site du défaut constaté et du retrait effectué. En cas de fuite suspectée ou de défaut affectant la sécurité, interrompre la manipulation, éloigner les personnes si nécessaire et prévenir le responsable compétent.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Retirer l'appareil du service, le maintenir identifié et indisponible, puis avertir immédiatement le responsable.

Question 4.4. Expliquez les précautions à prendre pour transporter les appareils jusqu'au véhicule et les arrimer pendant le trajet.

Avant le transport, respecter les règles d'accès du site et maintenir les circulations libres. Pour un déplacement groupé, utiliser un chariot adapté ; ne pas soulever seul une charge dont la manutention présente un risque. Manipuler les appareils conformément aux instructions du fabricant et aux consignes du site, sans choc et en les gardant stables. Dans le véhicule, les arrimer solidement afin d'empêcher leur déplacement pendant le trajet.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Transporter les appareils sans choc, en position stable, puis les arrimer dans le véhicule.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve EP1 du CAP Agent vérificateur d'appareils extincteurs, Édition 2026, porte le code 26-CAP-AVAE-EP1, dure 3 heures et a un coefficient 4. Le cas des Archives municipales de Bellevue mobilise le diagnostic des extincteurs à eau et au CO_2, les calculs de conformité, volumes, coûts et durées, ainsi que l'organisation, la communication professionnelle et la prévention des risques.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Pour un appareil à eau avec additif, la pression doit être comprise entre 10 et 16 bar inclus et la masse totale doit atteindre au moins 9,30 kg.
- Pour un appareil au CO_2, comparer la masse mesurée à la référence de 12,40 kg et vérifier que la perte ne dépasse pas 0,15 kg.
- Volume nominal total d'une famille : nombre d'appareils multiplié par la capacité nominale unitaire, avec un résultat exprimé en litres.
- Durée totale d'intervention : somme des durées unitaires de vérification, à laquelle s'ajoutent les 26 minutes de préparation et de déplacements.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les critères des appareils à eau de ceux des appareils au CO_2 : ces derniers sont contrôlés par la masse, sans manomètre.
- Présenter les calculs avec les unités et comparer les résultats aux seuils applicables, en tenant compte des limites incluses.
- Tout critère non respecté impose d'identifier l'appareil, de le retirer du service et de le signaler au responsable.
- Pour la manutention, porter chaussures de sécurité et gants, garder les circulations libres et arrimer les appareils dans le véhicule.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment déterminer si un extincteur à eau respecte le seuil de masse ?

Comparez sa masse totale mesurée au minimum de 9,30 kg. Une valeur inférieure signifie que le critère de masse n'est pas respecté, même si la pression est dans la plage verte. Appliquez alors la consigne de retrait et de signalement.

Q : Pourquoi ne contrôle-t-on pas les extincteurs au CO_2 avec un manomètre dans ce sujet ?

Le dossier indique qu'aucun manomètre n'est utilisé pour le contrôle des appareils au CO_2. Le diagnostic se fait à partir de leur masse totale, comparée à la référence de 12,40 kg et à la perte maximale admissible de 0,15 kg.

Q : Comment calculer la durée totale de l'intervention ?

Multipliez huit appareils à eau par huit minutes et quatre appareils au CO_2 par dix minutes, additionnez ces durées, puis ajoutez les 26 minutes de préparation et de déplacements. Convertissez ensuite le total en heures et minutes.

Q : Quelles précautions de sécurité sont explicitement attendues dans les réponses ?

Respectez les règles d'accès et maintenez les circulations libres. Portez les chaussures de sécurité et les gants de manutention, utilisez un chariot pour les déplacements groupés, évitez les chocs et arrimez les appareils pour empêcher leur déplacement.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capavae.fr/assets/annales/cap-avae/Communication technique et professionnelle/2026/CAP (Agent vérificateur d'appareils extincteurs) - Communication technique et professionnelle - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP (Agent vérificateur d'appareils extincteurs) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP AVAE, classés par épreuve et par année :
capavae.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP AVAE reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capavae.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.